



LEÇON

Années scolaire : 5^e et 6^e années

Au sujet de l'auteur : HabiloMédias

Cette leçon fait partie de la série de leçons [Sur le droit chemin : Enseigner aux enfants un comportement éthique et sécuritaire en ligne.](#)

Sur le droit chemin – Leçon 4 : La chasse au trésor

Aperçu

Cette unité composée de 4 leçons sur la pensée critique et les compétences en matière de recherche enseigne aux élèves la manière de *cibler* et *préciser* leurs recherches en ligne pour éviter des résultats non désirés, la manière de juger si un lien, un résultat de recherche ou un site Web est légitime ou faux et la manière de trouver des sources légitimes d'œuvres médiatiques en ligne.

Dans cette dernière leçon de l'unité, les élèves appliquent leurs compétences en matière de recherche et de pensée critique pour apprendre à trouver des sources légitimes en ligne pour le téléchargement et la diffusion en flux de films, de musique et de vidéos.

Objectifs visés

Les élèves :

- apprendront à éviter les résultats de recherche non désirés;
- apprendront à cibler et à préciser leurs recherches;
- apprendront à estimer la légitimité d'un résultat ou d'un site Web;
- apprendront à traiter la propriété intellectuelle (la leur et celle des autres) avec respect;
- prendront conscience des lois qui régissent le droit d'auteur au Canada.

Préparation et matériel

Obtenez l'accès à un ordinateur et à Internet pour tous les élèves.

Photocopiez le document *Trouver de la musique, des vidéos et des images légitimes en ligne.*

Procédure

D'abord, rappelez aux élèves que toute personne ayant accès à Internet peut publier un blogue, des images, un site Web, etc. Ainsi, nous devons être très prudents lorsque nous utilisons Internet comme source d'information. Les gens publient également d'autre contenu en ligne : demandez aux élèves ce qu'ils peuvent chercher sur Internet à part de l'information.



Écrivez toutes leurs suggestions et assurez-vous que la musique et les vidéos (films, émissions de télévision, vidéos, etc.) sont mentionnés. Attirez l'attention des élèves sur ce type de contenu et demandez-leur où ils vont pour le trouver. Écrivez leurs réponses sans faire de commentaire.

Les sources légitimes

Demandez combien d'élèves s'assurent, lorsqu'ils diffusent en flux ou téléchargent de la musique ou des vidéos, que leur source soit *légitime* (en d'autres termes, que ce soit fait avec l'autorisation de la personne qui détient le droit d'auteur). Demandez aux élèves de nommer des raisons pour lesquelles il serait préférable d'opter pour des sites légitimes. Assurez-vous que les points suivants soient soulevés au cours de la discussion :

- Certains sites qui ne sont pas légitimes sont également des sources de logiciels malveillants.
- Le téléversement ou le téléchargement sans autorisation de matériel protégé par le droit d'auteur est contraire à la loi.
- Les artistes et les autres titulaires de droits d'auteur méritent d'être payés pour leurs œuvres et de garder le contrôle sur qui est fait avec celles-ci.
- Le travail de beaucoup de personnes œuvrant dans l'industrie du divertissement dépend de l'argent provenant des ventes légitimes.

Maintenant, demandez aux élèves : qu'est-ce qui vous dit qu'un site est légitime?

Voici des exemples de réponses :

- Le site est bien conçu et présente un aspect professionnel.
- Le site exige des frais pour la diffusion en flux ou le téléchargement de contenu.
- Le site comporte des annonces publicitaires provenant de marques populaires.
- J'ai trouvé le site via un moteur de recherche en lequel j'ai confiance.

(Source : Childnet, <http://www.childnet.com/resources/downloading/how-can-i-tell-if-a-website-is-legal-or-illegal> [traduction libre])

Dites aux élèves qu'aucun de ces signes ne permettent de déterminer de manière fiable la légitimité d'un site de diffusion en flux ou de téléchargement. Ainsi, des sites qui sont légitimes dans un pays ne seront peut-être pas légaux pour les Canadiens parce que leur licence ne couvre pas le Canada (réseaux de télévision américains, par exemple).

Voici deux manières de s'assurer qu'un site est légitime :

- C'est le site Web officiel du titulaire des droits d'auteur (un groupe, un vidéaste, etc.)
- Il est défini comme un site légitime par un groupe de l'industrie comme l'ADISQ, l'Association canadienne du logiciel de divertissement ou l'Association cinématographique – Canada, Netflix, iTunes, Cineplex, Radio-Canada, l'Office National du Film et TVO sont des exemples de sites légitimes.

Vous pouvez également montrer aux élèves la vidéo suivante à propos du droit d'auteur : <http://www.youtube.com/watch?v=249Jc2iMxgs>.



La chasse au trésor

Distribuez le document *Trouver de la musique, des vidéos et des images légitimes en ligne* et passez en revue les termes et les concepts avec les élèves.

Invitez les élèves à réaliser une « chasse au trésor » en cherchant :

- Un roman ou une pièce de théâtre qu'ils peuvent adapter en manuscrit de film sans payer ni obtenir l'autorisation
- Un endroit légitime où regarder un épisode récent de leur émission de télévision favorite
- De la musique qu'ils pourraient utiliser pour un spectacle de danse sans avoir à payer ni à obtenir l'autorisation
- Un endroit légitime où regarder une superproduction cinématographique qui est sortie en salles la semaine dernière.
- La photographie d'un lac qu'ils peuvent utiliser comme image de couverture pour un travail scolaire.

Allouez aux élèves suffisamment de temps pour leur recherche. Puis demandez-leur ce qu'ils ont trouvé et comment ils savent qu'ils peuvent en faire l'utilisation. Incluez les points suivants à la discussion :

- Un roman ou une pièce de théâtre doit appartenir au *domaine public* ou être publié sous une licence *Creative Commons* pour pouvoir l'adapter sans payer ni obtenir l'autorisation. S'il est sous licence Creative Commons, il faut tout de même vérifier la licence, car elle peut comporter des limites relatives à l'utilisation permise. (Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la fiche conseils *L'accès légal au contenu*.)
- Le seul moyen de s'assurer qu'une émission de télévision diffuse en flux à partir d'un site légitime est de vérifier si le site possède la licence pour la diffuser en flux (vérifier une liste comme celle à l'adresse suivante : <http://www.mpa-canada.org/?q=fr>. Netflix, iTunes, Cineplex, Radio-Canada, l'Office National du Film et TVO sont des exemples de sites légitimes.
- Rappelez aux élèves que même s'ils achètent de la musique à partir d'un site légitime, ils n'achètent pas le droit de l'utiliser dans une vidéo ou un spectacle public. Pour ce faire, ils doivent trouver de la musique qui appartient au domaine public, publiée sous une licence Creative Commons ou autorisée par la loi en vertu de l'exception quant au contenu généré par l'utilisateur au Canada. Rappelez aux élèves que la *composition* et l'*enregistrement* doivent être publiés sous une licence Creative Commons ou appartenir au domaine public.
- La quatrième tâche est une question piège : il n'existe pas de source légitime pour regarder une superproduction cinématographique qui est présentement en salle. Rappelez aux élèves de faire attention à ce qui semble être « trop beau pour être vrai ».
- Avertissez les élèves de ne pas utiliser le mot « gratuit » dans leurs chaînes de recherche. Outre le fait que, souvent, ce mot mène vers des sites qui ne sont pas légitimes, c'est aussi l'un des termes de recherche les plus susceptibles de mener vers un site qui peut endommager votre ordinateur (« Les termes de recherche les plus dangereux sur Internet ». McAfee, 2009. http://promos.mcafee.com/fr-FR/PDF/most_dangerous_searchterm_fr.pdf)



Trouver de la musique, des vidéos et des images légitimes en ligne

Parfois, il peut être assez difficile de déterminer ce qui est permis – et ce qui n'est pas permis – d'utiliser lors d'une recherche en ligne.

De nombreux termes sont associés à cette réalité, notamment *la propriété intellectuelle*, *le droit d'auteur*, *Creative Commons*, et *le domaine public*. Mais en fin de compte, ils se résument toutes à un principe simple :

Ce n'est pas parce qu'un contenu est en ligne que nous pouvons le prendre et l'utiliser. Avant d'utiliser, de regarder ou d'écouter quelque chose en ligne ou d'y jouer, nous devons nous demander si par le fait même nous respectons les droits des personnes qui l'ont créé et qui en sont titulaires.

Pour manifester du respect, il faut entre autre comprendre le fonctionnement du droit d'auteur et s'assurer d'obtenir ce qui est recherché à partir de sources *légitimes*.

Commençons par les termes suivants.

La **propriété intellectuelle** décrit tout ce qui est inventé ou créé par quelqu'un. Elle peut comprendre des livres, des paroles de chanson et de la musique, ainsi que des personnages de télévision et de cinéma. La propriété intellectuelle peut comporter des éléments non physiques, comme des idées (supposons, par exemple, que vous avez créé une chanson dans votre tête) ou physiques (un CD de cette chanson que vous avez produit avec votre groupe).

Comment cela fonctionne-t-il? Selon la propriété intellectuelle, même si vous avez acheté un dessin vraiment original, dont vous êtes maintenant propriétaire, vous n'avez pas nécessairement le droit de faire des copies de ce dessin pour vos amis. Vous devez d'abord vérifier s'il est *protégé par le droit d'auteur*.

Le **droit d'auteur** est le droit d'une personne qui possède la propriété intellectuelle de contrôler ce qui se fait avec sa propriété : qui peut l'utiliser et les utilisations autorisées avec cette propriété. Les idées ne peuvent pas être protégées par le droit d'auteur, mais dès qu'elles prennent une forme physique – comme le CD de la chanson que vous avez créée – elles peuvent être protégées par le droit d'auteur.



Au Canada, il est illégal de faire des copies, de téléverser ou télécharger des œuvres protégées par le droit d'auteur, comme des films, des émissions de télévision ou de la musique, sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur. Les sites Web répertoriés ci-dessous indiquent où peuvent aller les gens, au Canada, pour obtenir de la musique, des films et d'autres médias de manière légale.

La musique

- <http://www.touspourlamusique.org/offresmusiques.html>
- <http://www.socan.ca/fr/content/un-guide-pour-les-plateformes-numeriques-pour-la-musique>

Les films et la télévision

- L'Association cinématographique – Canada : <http://www.mpa-canada.org/?q=fr>



Il est important de noter que ces sites donnent presque tous une licence qui permet uniquement de **regarder** ou **écouter** des films, des émissions de télévision ou de la musique. Si vous voulez en faire plus – par exemple, si vous cherchez de la musique pour la bande sonore d'une vidéo que vous créez pour l'école – vous devez vérifier ce qui est permis en vertu du *domaine public*, de *Creative Commons* et de l'exemption du *contenu généré par l'utilisateur* de la Loi sur le droit d'auteur.

Le domaine public

Une œuvre qui est dans le *domaine public* appartient à tous. Personne ne peut prétendre en être titulaire et elle peut être utilisée gratuitement et sans obtenir de permission. Au Canada, vous pouvez même modifier des œuvres qui appartiennent au domaine public sans demander de permission.

Une œuvre peut entrer dans le domaine public si le titulaire du droit d'auteur affirme que les gens peuvent l'utiliser sans permission ni paiement.

Une œuvre peut également entrer dans le domaine public si la durée du droit d'auteur est expirée. Quelle est la durée du droit d'auteur? Au Canada :



toute la vie du
créateur de l'œuvre



D'autres éléments qui appartiennent au domaine public :



Idées

(jusqu'à ce qu'elles prennent une forme physique)



Titres, noms, slogans, courtes combinaisons de mots
(<http://www.csdm.qc.ca/TravaillerCSDM/New-Enseignant/Enseignant/EnseignantsPrimaire.aspx>)



ClipartOf.com/19185

Faits

N'importe qui peut utiliser des faits, en autant de les décrire dans ses propres mots : par exemple, il est possible d'utiliser les faits d'un article de magazine, mais il ne faut pas copier la manière dont l'auteur de l'article les a écrits.



Le site Internet Archive (www.archive.org) comporte près de trois millions de vidéos et enregistrements audio qui relèvent du domaine public, variant d'anciens dessins animés à des balados modernes.

Voici d'autres grandes sources de documents du domaine public :

- Répertoire de photos historiques <http://www.historicalstockphotos.com/>
- Images du domaine public <http://public-domain.zorger.com/>
- Archives nationales <http://www.digitalvaults.org/>
- Effets sonores du domaine public <http://www.pdsounds.org/>

Creative Commons



Chaque fois que vous payez pour des médias, vous achetez en fait une *licence d'utilisation*, qui comporte généralement des limites : par exemple, l'achat d'une chanson vous donne le droit de l'écouter, mais pas de l'utiliser en tant que trame sonore d'un film. Pour en savoir plus, le wiki de Creative Commons comporte une série d'images qui en expliquent le fonctionnement (en anglais seulement) : http://wiki.creativecommons.org/Spectrumofrights_Comic1 et une page décrivant, en français, les différentes licences : <http://creativecommons.org/licenses/?lang=fr>.

Voici d'excellentes sources d'œuvres publiées sous licence Creative Commons :

- Compfight vous permet d'effectuer des recherches dans le service d'hébergement d'images Flickr pour trouver des photos sous licence Creative Commons. Assurez-vous de sélectionner « Creative Commons » et « Safe » dans la section gauche de la page avant d'écrire votre terme de recherche <http://compfight.com/>
- Opsound propose des pistes de musique publiées sous licence Creative Commons <http://www.opsound.org/>
- Sound Transit offre des effets sonores publiés sous licence Creative Commons <http://turbulence.org/soundtransit/search/>
- Le site d'hébergement de vidéos Vimeo vous permet d'utiliser la balise de recherche « creativecommons » avec les autres balises que vous utilisez (vous pouvez donc utiliser *creativecommons chiens* pour trouver des vidéos de chiens que vous pouvez utiliser sous licence Creative Commons) www.vimeo.com
- Wikimedia Commons contient plus de 17 millions de fichiers multimédia publiés pour la plupart sous licence Creative Commons <https://commons.wikimedia.org/wiki/Accueil>

Le contenu généré par l'utilisateur

Si vous avez acquis légitimement une œuvre médiatique (une image, de la musique ou une vidéo), la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada comporte une *exemption pour le contenu non commercial généré par l'utilisateur* qui vous permet de l'inclure à quelque chose d'autre que vous créez, en autant que **ce que vous créez ne soit pas utilisé à des fins**



lucratives. Il pourrait s'agir, par exemple, de la création d'une vidéo maison montrant un ami ou un membre de la famille en train de danser sur une chanson populaire et son affichage en ligne, ou de la création d'un mixage de vidéoclips.

Mais il faut respecter certaines règles : votre création ne peut pas remplacer l'œuvre originale ni avoir un impact négatif sur les marchés du produit d'origine. Aussi, elle ne peut pas avoir un impact négatif sur la réputation de la personne qui a créé l'œuvre d'origine.



Techniques de recherche

Pratiques de recherche efficace

Les moteurs de recherche n'indexent pas tout le Web – une grande partie de l'information disponible sur le Web se trouve dans des bases de données ou dans des pages accessibles par une ouverture de session. En outre, tous les moteurs de recherche indexent le Web avec des algorithmes différents, ce qui signifie que chacun offre un portrait légèrement différent du Web. Vous obtiendrez de meilleurs résultats en utilisant simultanément différents moteurs de recherche.

Vos résultats de recherche sont à l'image de vos termes de recherche : vous devrez parfois effectuer quelques recherches avec différents mots-clés pour trouver ce que vous cherchez.

Afin d'effectuer des recherches vraiment efficaces, utilisez des mots-clés spéciaux (opérateurs de recherche) qui permettent de filtrer les résultats. Voici quelques-uns des opérateurs les plus utiles :

- NOT ou - élimine les résultats qui contiennent le mot placé après l'opérateur (p. ex. chien NOT caniche ou chien -caniche)
- OR donne des résultats avec les deux termes de recherche situés de chaque côté de l'opérateur. C'est pratique si vous avez deux options différentes ou si vous cherchez deux choses qu'un moteur de recherche ne reconnaît pas comme des synonymes (par exemple, si vous hésitez entre faire du camping en Ontario ou à Québec, vous pourriez utiliser la chaîne de recherche camping Ontario OR Québec. Sans OR, vous obtenez des résultats qui comprennent à la fois Ontario et Québec.)
- Les guillemets anglais donnent des résultats qui comportent des mots dans un ordre précis. Si vous cherchez de l'information sur le pirate Barbe-Noire sous son vrai nom, Edward Teach, vous obtiendrez de nombreux résultats contenant à la fois les mots « Edward » et « Teach » (enseigner), mais qui ne sont pas pertinents. En mettant "Edward Teach" entre guillemets anglais, vous obtenez seulement des résultats dans lesquels les deux mots apparaissent dans cet ordre.

La plupart des moteurs de recherche ont également une fonction de recherche avancée qui permet de remplir des critères de recherche avancée et choisir quelques options.

La stratégie de recherche Web en trois étapes qui suit est une adaptation de la formation *Search Education* de Google et d'autres pratiques de recherche efficace sur le Web :

1. Choisir les bons mots-clés pour la recherche

- Concentrez-vous sur les idées principales de votre question.
- Réfléchissez à la manière dont l'auteur d'une page Web peut avoir présenté ou écrit l'information.
- Vous aurez parfois besoin de faire quelques recherches et d'explorer vos résultats pour trouver l'information que vous cherchez.
- Pensez à des mots-clés précis liés au contexte de votre recherche afin de l'affiner.
- Utilisez un dictionnaire inverse ou un dictionnaire analogique pour trouver d'autres termes de recherche.



- Appliquez dans votre recherche des termes précis qui sont souvent utilisés dans le contexte de votre question. Par exemple, utiliser des structures de phrase courantes associées à votre question pourrait vous aider à trouver de l'information. Ainsi, utilisez une structure de phrase comme "Il était une fois" avec vos mots-clés pour une recherche à propos d'un conte de fées.

Posez-vous les questions suivantes :

- Quels termes uniques puis-je utiliser dans ma recherche pour la rendre plus efficace?
- Comment les termes contextuels m'aident-ils à cibler ma recherche en fonction de ce dont j'ai besoin?

2. Comprendre les résultats de la recherche

- D'abord, regardez le nombre de résultats retournés par vos mots-clés : s'il y en a des millions, vous devriez peut-être choisir de meilleurs mots-clés.
- Chaque partie du résultat comporte de nombreux renseignements utiles pour vous aider à déterminer si c'est ce que vous voulez. Regardez le titre, l'URL et le résumé du texte.
- N'oubliez pas que le résumé n'est pas un résumé complet de la page, mais un extrait (obtenu par un programme) qui ne donne pas toujours une représentation précise du contenu du site.
- L'URL peut également donner de l'information précise, comme le pays où le site est hébergé (« .ca » au Canada) ou une indication à savoir si le site est hébergé par un établissement d'enseignement (« .edu »).

3. Évaluer la crédibilité des résultats de la recherche

Sur la page des résultats de recherche :

- Regardez le titre du résultat : correspond-il à l'information présentée dans le résumé?
- Regardez l'URL : semble-t-il relié à ce qui se trouve dans le titre et le résumé? Le nom de domaine indique-t-il qu'il s'agit d'une organisation en qui vous pouvez avoir confiance?
- Rappelez-vous que le rang de la page et l'ordre dans lequel apparaît un résultat n'a rien à voir avec sa crédibilité.
- Triangulez vos résultats (trouvez 3 sources similaires).
- Cherchez des sites qui permettent de vérifier vos faits et effectuez « une recherche de plus ».

Une fois sur le site Web, posez-vous les questions suivantes : Quel est l'effet du ton ou du style d'écriture sur sa crédibilité?

Cherchez des citations inexactes ou des images falsifiées

- Utilisez WHOIS et les autres renseignements à propos du site
 - a) Plusieurs sites offrent cette recherche spécialisée; il suffit de taper « whois » dans un moteur de recherche pour trouver un de ces sites.



b) Lorsque vous faites une recherche WHOIS, ajoutez le mot-clé « contact » à une recherche de nom de domaine pour avoir une idée de la personne qui dirige la société.

- Recherchez de l'information dans la page « À propos de nous » du site (le cas échéant).
- Recherchez de l'information dans la page « Contactez-nous » du site (le cas échéant).
- Examinez la structure du site, généralement sous le lien « Plan du site » (le cas échéant).
- Cherchez des termes précis dans la page (utilisez ctrl-f ou Command-f pour trouver des termes dans une page.)

2. Préfiltrer le Web

Il existe des façons de préfiltrer vos résultats ou d'obtenir des résultats qui sont déjà préfiltrés :

- Votre école ou district scolaire peut avoir installé un logiciel de filtrage qui bloque automatiquement l'accès à certains sites Web (en général les sites pornographiques).
- Vous pouvez installer un logiciel commercial sur un ordinateur pour bloquer l'accès à des sites définis.
- Il convient de noter que, dans les deux cas ci-dessus, bien que l'accès à certains sites soit limité, ceux-ci peuvent encore apparaître dans vos résultats de recherche.

Tous les principaux moteurs de recherche ont une option de recherche sécuritaire qui filtre les sites Web inappropriés et les élimine des résultats de recherche. Vous devez toutefois savoir que cette fonction ne limite pas l'accès à ces sites Web – elle ne fait que filtrer les résultats de recherche.

Enfin, une autre façon de restreindre les sites Web visités consiste à créer ou à utiliser une liste de signets vers des sites Web précis.

Les licences *Creative Commons* vous permettent d'accéder aux médias et de les utiliser gratuitement à certaines conditions. Par exemple :

- une licence Attribution signifie que vous devez reconnaître le créateur de l'œuvre;
- une licence Attribution – Pas de Modification vous interdit de modifier l'œuvre lorsque vous l'utilisez;
- une licence Attribution – Pas d'utilisation commerciale vous permet d'utiliser quelque chose en autant que vous ne faisiez rien payer pour ce que vous créez;
- une licence Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions signifie que vous devez diffuser le produit que vous utilisez selon la même licence Creative Commons.

